

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers pré-
sents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Versement de
subventions
exceptionnelles

SEANCE DU MARDI 05 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 05 novembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mer-
credi 30 octobre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pa-
tricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHE-
LEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DU-
NIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE
et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avait donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Eric BOUCOURT

VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

- **Vu** le budget primitif de la Commune ;
- **Considérant** les crédits votés au compte 65748 du budget principal ;
- **Considérant** les demandes d'aides financières exceptionnelles des associations ;

Lors du vote du budget du 9 avril 2024, l'aide financière aux associations thiernoises mentionnée une réserve votée de 26 450 euros. Cette dernière sert à accompagner les associations pour des projets spécifiques ou des aides lors de représentations au niveau National, Européen ou Mondial.

Les demandes concernent les associations suivantes :

- Centre Œuvre Social (COS) pour un montant de 7500 euros ;
- Atubafuock 700 euros ;

Soit un total au chapitre 65 de 8200 euros.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le versement de ces sommes aux associations mentionnées ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Eric BOUCOURT

Le Maire,



Stéphane RODIER